

ANNEXE 1 – Documents à fournir pour les demandes d’aides ponctuelles

- Une lettre explicative de la situation financière, personnelle et académique
- CV à jour
- Pièce d’identité ou permis de séjour
- Dernier relevé de note
- Copie de la carte bancaire ou postale personnelle avec le No IBAN suisse
- Diplôme-s obtenu-s avant la formation actuelle (ex: bachelor pour les étudiants en master)

Revenus :

- Solde des comptes bancaires **à jour**
- Bourses d’études (cantonale, CROUS, du pays d’origine, privée, etc.), le cas échéant décision de refus
- Revenus :
 - Pension alimentaire
 - Allocations familiales ou CAF
 - Allocation logement ou APL
 - Indemnités chômage
 - Subsidés assurance-maladie
 - Bourse cantonale, bourse privée, CROUS
 - Prêt
 - Autres aides sociales
 - Rente d’orphelin/de veuf
- Pour les étudiant-es de moins de 25 ans et/ou dépendant¹ : avis de taxation ou déclaration fiscale des parents/garants

Dépenses :

- Police d’assurance
- Bail à loyer ou contrat de sous-location et preuve de paiement d’un loyer
- Abonnement de transports en commun (TPG, CFF ou autres)

Documents supplémentaires pour un étudiant indépendant seul avec enfants OU un étudiant marié avec ou sans enfants :

- Enfants :
 - Acte de naissance
 - Toutes les dépenses liées à l’enfant (assurance, crèche, frais de garde, parascolaire, cantine scolaire, etc.)
 - Tous les revenus de type allocation, subside, rente etc.
- Conjoint :
 - Toutes les dépenses identiques à celle figurant ci-dessus
 - Tous les revenus identiques à celle figurant ci-dessus
 - Certificat de mariage

¹ Vous êtes considéré comme un étudiant dépendant si vos parents ou une personne tiers participe de quelconque façon à votre entretien.

Documents supplémentaires à fournir pour les demandes d'aides ponctuelles

- Demande pour perte d'emploi/revenu
 - Justificatif de perte d'emploi/revenu au maximum 1 mois après la perte
- Demande pour aide alimentaire
 - Pas de documents supplémentaires à apporter sauf demandes spécifiques
- Demande pour le logement
 - Historique des loyers impayés de la part de la régie ou du logeur
 - Facture avec BVR
- Demande pour frais d'études (taxe semestrielle pour les étudiants HES-SO Genève)
 - Facture avec BVR
 - OU preuve de paiement de la taxe
- Demande pour frais matériel
 - Devis pour le matériel en question
 - Si achat déjà effectué, facture datant de maximum 14 jours avant le dépôt de la demande
 - Pour les étudiants HES-So Genève : Attestation du conseiller académique (à télécharger en ligne)
- Demande pour frais médicaux
 - Décompte de prestation
 - Facture avec BVR